



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDREDI 15 FÉVRIER 2019

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS DÉCISIONS

La Commission de discipline et des règlements a décidé de prononcer un **avertissement** pour « *Non respect des modalités de mise en œuvre de l'enquête épidémiologique* » (enquête statistique anonymisée sur les blessures) en raison du retard dans le délai de renseignement de ladite enquête à l'encontre des clubs suivants :

- Union Bordeaux Bègles,
- US Carcassonnaise,
- FC Grenoble Rugby,
- USA Perpignan,
- Provence Rugby,
- Oyonnax Rugby,
- RC Toulonnais,
- RC Vannes.

Ces décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'appel de la FFR dans un délai de 7 jours à compter de la notification de l'intégralité de la décision motivée.